

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
suivie de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
le Dimanche 19 Novembre 2023 à Dury (80)
sur invitation du club d'Amiens Tir.

• **VERIFICATION des MANDATS et EMARGEMENT des PRESIDENTS ou REPRESENTANTS des clubs** : Magali PHILIPPE et Gérard LAFAUX.

• Le quorum étant atteint avec 42 sociétés de tir et 171 voix, soit plus du 1/4 requis (55 sociétés et 202 voix), le Président Patrick GRIS déclare que l'assemblée peut commencer ses travaux et valablement délibérer et déclare à 14 h 15

l'OUVERTURE de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Le Président demande à l'Assemblée Générale d'observer une minute de silence en la mémoire des tireurs décédés.

Ils ont été dévoués à la cause du sport en général et du Tir Sportif en particulier.

- Les personnalités invitées à cette réunion se sont excusées pour des motifs divers.

NOMINATION des SCRUTATEURS et ASSESSEURS dans l'ASSEMBLEE sauf membres du Comité Directeur (deux de chaque).

. Rôle des assesseurs : personne qui aide aux opérations de vote.

. Rôle des scrutateurs : personne qui participe au dépouillement d'un scrutin.

Assesseurs : Patrick COPIN club de l'Escopette Picarde

 Roger SCAILTEUX club de S.M.T. Bohain

Scrutateurs : Eric MOREL club de S.T Rollot

 Mathieu MAGGI club de l' A.A.E. Estreboeuf

MODIFICATION de l'ARTICLE 11 des STATUTS de la LIGUE de TIR : Patrick Gris.

La "Loi Sport" n° 2022-296 du 2 Mars 2022 de Madame Roxana MARACINEANU, ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports, chargée des sports, "imposant la rénovation de la gouvernance des fédérations sportives et assurer un modèle économique vertueux au secteur" définit pour les instances nationales, régionales et locales une obligation de la parité Femmes/Hommes au sein de ces assemblées consultatives et décisionnaires

Pour la Fédération Française de Tir, cela entrera en fonction lors de l'Assemblée Générale qui siègera le 22 Décembre 2024, celle-ci devant se dérouler dorénavant obligatoirement avant le 31 Décembre de l'année civile.

- Fédération Française de Tir : le nombre de membres sera de 48 (en liste nominale), le vote aura donc lieu sur une liste définie à l'avance (24 femmes et 24 hommes).
- Ligue Régionale de Tir : le nombre actuel de 27 membres (actuellement 5 femmes dans la Ligue de Tir de Picardie) sera ramené à 20 pour la loi qui entrera en vigueur à partir de 2028.

Les statuts de la Ligue de Tir auront comme modèle ceux de la F.F.Tir, en cours de rédaction actuellement.

Le Président aura droit à 3 mandats maximum dans la fonction, en continu ou non.

- Comités Départementaux : 50 % de femmes également.

Le Comité Directeur de la Ligue de Tir de Picardie est composé à ce jour de 21 membres ; en effet, le Président a reçu depuis le début de cette olympiade les démissions de 5 membres : MM. André BARRAS, Patrick COPIN, Pascal DEVAUX, Jean-Pierre GRIFFON et Jean NEEL pour des raisons diverses et a déploré le décès de Pascal BABILLE.

Le Président Patrick GRIS propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire un vote pour un nombre de 20 membres : 10 femmes et 10 hommes, parité oblige.

Par contre, cette parité est réservée aux femmes, exemple : sur un nombre de 20 membres possible (10 hommes et 10 femmes) s'il n'y a que 8 femmes qui se présentent à l'élection, il ne pourra y avoir que 8 hommes admis à se présenter à cette élection.

Une modification de l'article 11 des statuts sera ajoutée : lors de votes de décisions, la voix du Président sera prépondérante et comptera double.

- MISE au VOTE de cette MODIFICATION des STATUTS de la LIGUE de TIR. P. Gris.

Pas de demande de vote à bulletin secret

Contre : 0 Abstention : 0 Cette modification est **adoptée à l'unanimité**.

14 h 28 : FERMETURE de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

- 1) **OUVERTURE de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** : Patrick Gris
- 2) **APPROBATION du COMPTE-RENDU de la PRECEDENTE A.G. de la LIGUE de TIR**

Aucune réclamation n'ayant été faite suite à cet envoi, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- 3) **COMPTE-RENDU MORAL du PRESIDENT** : Patrick Gris.

. Point sur les licences : A ce jour, 6636 licences ont été prises ou reprises sur le total de 6136 en fin d'année sportive 2022/2023, ce qui fait un pourcentage de 92% en 2 mois et demi. C'est donc un bon résultat.

Le Président rappelle que des démissions au Comité Directeur ont eu lieu durant cette olympiade :

- Les participations aux championnats dans les différentes disciplines sont en augmentation, grâce à certain(e)s tireur(se)s de notre région qui se distinguent lors des compétitions nationales, européennes ou internationales, sans oublier les tireurs Para-Tir.
- Le montant de la part F.F.Tir des licences sera majoré de 2 € pour la saison 2024/2025
- La Ligue de Picardie n'augmentera pas sa participation.

. Point sur les Cibleries électroniques SIUS :

- Les clubs d'Albert et de Gouvieux ont été installés en cibleries SIUS par le technicien de cette enseigne.

Pour rappel, il faut savoir que dorénavant pour toute commande de matériel chez SIUS, le paiement global se fera à la commande.

. Sur le plan sportif, on peut relever de très bons résultats en National et en International.

. Cibleries électroniques : les besoins des clubs sont moins importants, la plupart des clubs picards en sont dotés, soit en SIUS soit en QUANTUM.

. Les médailles des podiums (peu de monde aux remises de celles-ci), ont été remplacées par des primes de 30, 20 et 10 €. La prévision budgétaire avait été évaluée à 12.000 €.

. L'homologation des stands de tir par Jean MITOIRE se poursuit.

De nouveaux arbitres vont étoffer ceux déjà en fonction et remplacer certaines démissions ou arrêt d'activités.

Il est demandé aux Présidents des clubs de faire la promotion de cette fonction car s'il y a moins d'arbitres, ceux restants risquent d'être plus sollicités et seront moins disponibles du coup les compétitions risquent d'en pâtir.

Des stagiaires Jeunes Arbitres vont commencer à œuvrer sur les pas de tir prochainement.

Le Président tient à remercier Madame Magali PHILIPPE, secrétaire de la Ligue pour sa disponibilité à renseigner et conseiller les personnes au téléphone avec beaucoup de gentillesse et toujours le sourire.

. *Vote du compte-Rendu moral du Président :*

Pas de demande de vote à bulletin secret

Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité.**

- **4) COMPTE-RENDU FINANCIER** : Maxime Miolet
- Lecture du rapport du cabinet d'expert-comptable.
- Précisions concernant le bilan financier

. Une nouvelle ligne budgétaire a été créée : "Prime de podiums Régionaux" pour les trois premiers tireurs des différentes disciplines des championnats régionaux. Elle a été provisionnée de 12.000 €.

Pour les équipes, un diplôme sera distribué lors de l'Assemblée Générale de fin de saison.

. Aides aux petits clubs de moins de 50 adhérents : 6 200 € au total

. Intervention de Jean-Luc Faucillon concernant l'achat d'écrans de cibles électroniques, pour équiper le pas de tir 10 mètres (pour éviter de se servir des écrans 50 mètres).

Patrick Gris : Il faut en faire la demande à la Ligue.

- Lecture des subventions reçues :

A noter que c'est la dernière année que nous recevons une subvention pour la rémunération d'Angélique LEGRAND-TROUSSELLE, celle-ci sera dorénavant à la charge complète de la Ligue.

- Lecture du budget prévisionnel.

Deux nouvelles lignes budgétaires ont été incluses :

a) "Prime de podium régionaux" : cette prime remplace les médailles aux Championnats Régionaux. Elle diffère de la "prime de podium" déjà existante pour les tireurs titrés aux Championnats de France, cette dernière étant versée aux clubs alors que la prime aux Régionaux est versée directement aux tireurs.

Les médailles seront toujours distribuées pour les championnats des Ecoles de Tir. Patrick Gris

b) "Mérites Fédéraux" : pour dédommager les personnes récompensées par un Mérite Fédéral, la Ligue s'engage à verser un forfait pour les frais de trajet et d'hébergement jusqu'au C.N.T.S de Châteauroux.

. Pour rappel, l'aide aux clubs pour l'acquisition de cibles électroniques est de 65% des frais engagés.

- *Vote du compte-Rendu du bilan financier et du budget prévisionnel.*

Pas de demande de vote à bulletin secret

Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité.**

- **5) RAPPORT SPORTIF RGS** : Jean-Michel Gautier.

Les championnats régionaux se dérouleront les 15, 16 et 17 Décembre 2023 à Amiens, sauf pour la discipline Pistolet Vitesse qui aura lieu les 16 et 17 Décembre au stand de Tir Royen à cause du manque de place au stand d'Amiens Tir (il faut 4 portiques de cibles Vitesse pour des championnats régionaux, le stand Amiens Tir ne possédant que 3 portiques).

Les engagements pour ces championnats régionaux 10/18 mètres se feront sur le site internet de la Ligue de Tir de Picardie suivant le schéma suivant :

- Lundi 27 Novembre 2023 : réception limite des palmarès des 3 départements.
Dans l'après-midi, tous les résultats seront en ligne et le lien et mot de passe seront envoyés pour les R.G.S locaux qui devront inscrire leurs tireurs.
- Mardi 28 Novembre 2023 : la liste des qualifiés pour les Championnats Régionaux 10/18mètre sera disponible sur le site. Ne pas se fier aux points des quotas parus sur le site car des rattrapages peuvent être décidés suivant la capacité du stand de tir.

- Mercredi 29 Novembre 2023 : Inscriptions des Para-Tir et des arbitres convoqués.
- du Jeudi 30 Novembre 2023 au Vendredi 8 Décembre 2023 : Inscriptions des catégories Pistolet Précision, Carabine Précision, Arbalète Match.
- du Vendredi 1^{er} Décembre au Vendredi 8 Décembre 2023 : Inscriptions des catégories Pistolet Standard, Pistolet Vitesse, Arbalète Field.
- Les inscriptions seront closes le Vendredi 8 Décembre au soir.

Les dérogations sont à demander à Jean-Michel GAUTIER, R.G.S de la Ligue de Picardie
 Pour rappel : les dérogations ne peuvent être acceptées que pour des compétitions officielles ou acceptées par la FFTir, et non pour des compétitions amicales.

Toutes les modalités d'inscriptions à destination des R.G.S locaux sont détaillées sur le site de la Ligue dès maintenant.

Intervention de Virginie Kielbasa, Présidente du CDST Oise : Cela va causer des problèmes pour les tireurs qui devront aller à Amiens pour les disciplines Pistolet Précision et Standard, puis se rendre à Roye pour le Pistolet Vitesse.

Patrick Gris : Pour mémoire, en 2022, lors des Championnats Régionaux 10/18 m à Creil, faute de place, les épreuves Arbalète Field ont dû être délocalisées à Margny-lès-Compiègne, les distances étant presque identiques.

- *Vote du compte-Rendu sportif :*

Pas de demande de vote à bulletin secret

Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité.**

5-1) CANDIDATURES des CLUBS pour les COMPETITIONS :

- Candidatures des Championnats Régionaux 10/18 m. en 2024/2025 : (dans l'Aisne)
SAINT-QUENTIN
- Candidatures des Championnats Régionaux 2023/2024 : (dans la Somme)
10/18 m : AMIENS et ROYE pour le Pistolet Vitesse 10 m.
Championnats de France des clubs : ROYE
Championnats des Ecoles de Tir : ROYE
25/50 m : sur 2 WE : DOULLENS (à confirmer) 18 - 19. et 25-26 Mai 2024 ?
A.F et IR 900 : DOULLENS (à confirmer)
Silhouettes métalliques : désormais à JEUMONT (59)
Armes Anciennes : NOYON (60)
Tirs aux Armes Réglementaires : VERVINS ou CLERMONT
Vote pour déterminer le lieu de compétition :
VERVINS : 11 voix pour **CLERMONT : 13 voix pour** - Abstentions : 7
Fosse Olympique : CREPY-en-LANNOIS : (à voir avec la Présidente du club).
Skeet Olympique : se fera une fois sur deux en ÎLE-de-FRANCE ou à CHAMBLY

5-2) RAPPORTS SPORTIFS des COMMISSIONS :

Rapport Pôles Picards	Sylvain Le Heurt
Rapport Ecoles de Tir	Vincent Leroy
Rapport Armes Anciennes	Laurent Renaudin
Rapport Longue Distance	Jacques Pérez
Rapport Arbalète	Sandrine Lévêque
Rapport Matches Amicaux	Jean-Luc Faucillon
Rapport T.A.R	responsable démissionnaire
Rapport Arbitrage	Patrice Souilliant
Rapport Formation, Stages, Entraînements	Angélique Legrand-Trousselle
Rapport Promotion du tir et Homologations Stands	Jean Mitoire

Précisions des Présidents de commissions :

- Longue distance (300 m) et ISR (discipline TAR) : Jacques Pérez : Le Président de Clermont lance une invitation aux Présidents de clubs à venir au stand pour une initiation à ces disciplines car il n'y a que 4 tireurs à la carabine 300 m.
- Match Franco-Belge : Jean-Luc Faucillon : Il y a de plus en plus de tireurs picards qui sont désireux de représenter la région à cette compétition amicale.
Jean-Luc est obligé de contacter beaucoup de tireurs, mais de ne sélectionner que le nombre imposé, donc d'en refuser certains, d'où la déception de ces tireurs.
- Arbitrage : Patrice Souilliant : Nomination de deux nouveaux arbitres nationaux, suite à l'examen passé au CNTS de Châteauroux : Roger Scailteux et Raymond Frontière en discipline TAR
 - . Cette année, 10 stagiaires seront en formation sur les pas de tir pour un examen en Octobre 2024 (déplacé pour raison de Jeux Olympiques à Paris).
 - . les cartouches de CO2 sont certifiées pour 10 ans.
 - . Arbalète Field : modification de la zone du 10 plus petit sur les cibles, et les points seront comptés en positif.
 - . Les nouveaux règlements sont disponibles sur le site de la FFTir et sont applicables dès leur parution.
- Formation, stages et entraînements : Angélique Legrand-Trousselle : Pour toute formation d'encadrement y compris le CAC, le passage de l'examen de secourisme (PSC1) est désormais obligatoire. Pour les personnes ayant déjà un diplôme de premiers secours, il existe des équivalences, mais il est tout de même souhaitable de suivre une séance de recyclage, certaines techniques ayant évolué si le diplôme est antérieur à 1 an.
 - . Le planning des formations pour l'année sportive 2023/2024 est en ligne sur le site de la Ligue.

- . "Intervention concernant le sujet des **Responsables d'Entraînement de Club (R.E.C)**.
 - . Un questionnaire a été envoyé à tous les Présidents de clubs pour désigner le R.E.C. Ce responsable est la personne référente pour la communication avec moi concernant les tireurs à détecter en filière d'accession.
 - Il est demandé d'avoir un R.E.C. dans chaque club.
 - . Pour mon intervention concernant les violences sexuelles dans le sport et le harcèlement :
 - Il est demandé aux Présidents de club de sensibiliser leurs encadrants à cette thématique et d'y faire très attention.
 - Une campagne de sensibilisation peut être mise en place grâce à des commissions comme "Colosse aux pieds d'argile" par exemple, la DRAJES (Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) peut aussi accompagner sur ce sujet gratuitement.
 - J'inclus automatiquement dans mes formations cette sensibilisation, ainsi qu'auprès des jeunes des collectifs."
- Réglementation armes et munitions Ligue de Tir de Picardie : Bertille Seive.
(cf annexe) nouvelles dispositions. contact.ligue.armes@orange.fr

- **6) VŒUX des CLUBS** : Patrick Gris

Seuls les vœux d'intérêts généraux sont retenus et transmis à l'A.G. Fédérale du 20 Janvier 2024.

Seuls les Présidents de club ou leur délégué mandaté peuvent proposer des vœux.

. Mathieu Maggi, du club d'A.A.E. Estreboeuf :

Demande la possibilité d'obtenir des crédits pour la cible mobile, la possibilité de faire des stages inter départementaux, le financement de l'hébergement, des déplacements et des rencontres.

Patrick Gris : le vœu sera transmis lors de l'A.G de la F.F.Tir.

. Christophe Kielbasa, Président de A.S.Tir Creil : désire avoir un complément de renseignement sur le site ISIS :

Patrick Gris : le système devrait être opérationnel pour la prochaine saison 2024/2025, actuellement en test par une entreprise compétente.

Formation défibrillateur : environ 1 200 € lors d'un PSB1

Roger Scailteux, Président du club de Bohain : question sur la détection de la plombémie pour les tireurs

Patrick Gris : Pour les licenciés les plus exposés au plomb dans un club, il y a la possibilité, lors d'une consultation chez le médecin traitant, de faire la demande d'un prélèvement sanguin pour la recherche de la plombémie.

D'ici 2 à 3 ans, il y aura interdiction des buttes de terre et obligation d'effectuer la dépollution de celles-ci se trouvant à l'arrière des cibles 25/50/100 mètres et plus.

Actuellement, le prix de la dépollution des buttes de terres serait d'environ 1 000 € la tonne.

. Des tests sont en cours pour des récupérateurs de plombs pour le 10 m. Ce nouveau procédé permettrait de récupérer les plombs tirés et sans qu'ils soient abimés.

. Echanges entre plusieurs membres et Présidents de l'assemblée concernant les homologations de stands qui reçoivent les instances de Police, Gendarmerie, Douane.

Patrick Gris : les homologations FFTir des stands ne concernent que la FFTir. Les conventions signées entre le Président de club et ces instances sont de la responsabilité unique du Président signataire.

- **7) CANDIDATURE à l'ORGANISATION de l'A.G de la LIGUE de TIR de PICARDIE** : Patrick Gris.

Celle-ci se déroulera le Dimanche 10 Novembre 2024 à SOISSONS.

Proposition faite par le club de l'Arquebuse Soissonnaise.

Acceptation par l'AG de la Ligue sans vote, pas de contestation.

- **8) REMISE des RECOMPENSES** : Patrick Gris, Maxime Miolet.

8-1) Remise des Diplômes Equipes des Championnats Régionaux.

8-2) Remise des primes podiums des Championnats de France

8-3) Remise du Challenge des licences :

1^{er} : 500 € : le Réveil d'Auteuil

2^e : 300 € : l'A.S Tir Creil

3^e : 200 € : le Tir Quercitain

8-4) Remise du Challenge Delafoye des Ecoles de Tir

1^{er} : 700 € : l'A.S Tir Creil€

2^e : 500 € : l'A.A.E. Estreboeuf

3^e : 400 € : l'Escopette Picarde

4^e : 300 € : l'Arquebuse Soissonnaise

5^e : 200 € : le C.T Rollot

6^e : 100 € : la Butte de Vouël

8-5) Remise du Trophée "André Guillemard"

M. François CABOCHE, du club Amiens Tir.

8- 6) Remise de mérites fédéraux :

Patrick MICHAUX, Président de la Butte de Vouël au grade de Chevalier

Pascal FISCHBACH. du club de C.T. Cuise-la-Motte au grade de Chevalier

• **9) INFORMATIONS DIVERSES** : Patrick Gris

- Rappel aux clubs :

. Les Assemblées Générales doivent se tenir un mois avant l'Assemblée Générale du Comité Départemental des Sociétés de Tir du département.

. Les élections des membres du Comité Directeur des clubs doivent se faire à bulletin secret.

. Les Comités Départementaux pourraient-ils demander si un médecin serait d'accord pour signer les certificats médicaux de certains licenciés ne trouvant pas de médecin pour le faire.

Si un médecin refuse de signer un certificat médical (médecin anti-arme ?), faire remonter l'information au Président qui donnera les coordonnées du médecin fédéral qui communiquera avec ce médecin traitant.

. Les manuels de Tir Sportif sont désormais dématérialisés et téléchargeables sur le site de la F.F.Tir. Il n'y aura plus de manuels imprimés à commander au secrétariat de la Ligue.

. Pour information : Benoit Dandrey n'est plus salarié dans les Ets SIUS. En cas de besoin, notre secrétaire Magali pourra vous fournir les coordonnées du correspondant suisse, dans l'attente de la nomination d'un collaborateur sur la France.

- . Intervention de Bertille Seive, (Voir en annexe)

• **10) PROPOSITION de NOMINATION des DELEGUES à l'A.G. FEDERALE** :

le Dimanche 21 Janvier 2024 au C.N.T.S de Châteauroux.

Titulaires : Maxime MIELET et Gérard LAFAUX

Suppléants : Sandrine LEVEQUE et Jean-Louis DUMOULIN

- *Vote de la nomination des délégués à l'AG Fédérale de la FFTir.*

Pas de demande de vote à bulletin secret

Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité.**

Fin de la séance : 17 h 28.

Rencontres auprès du verre de l'amitié offert par Amiens Tir.

le Président
Patrick GRIS

fait le 1^{er} Décembre 2023
le Secrétaire Général
Gérard LAFAUX

Bertille SEIVE
Référent réglementation
Ligue de tir de Picardie

Point par BS en AG Ligue du 19/11/23

Pour mémoire

Augmentation des quotas d'armes en catégorie B au 1^{er} janvier 2023. De 12 à 15 armes. Tant que les comptes SIA tireurs FFTir ne sont pas ouverts, il faut continuer de demander des autorisations d'acquisition et de détention papier arme par arme.

Quand les comptes SIA Tireurs FFTir seront ouverts, il n'existera alors plus qu'une seule autorisation pour l'intégralité des 15 armes.

Pour les autres et dernières informations sur la réglementation des armes, vous pouvez vous référer au site de la Ligue : Menu / La Ligue / SIA ou Réglementation

Filière recyclage des douilles au sein des clubs FF Tir – nouveauté 2023

Depuis juillet 2023, le recyclage des douilles toutes catégories doivent être déposées par les clubs dans des centres de tri ou de recyclage homologués par l'éco-organisme ECOLOGIC. Les clubs n'ont pas besoin de changer leurs habitudes. Ils doivent simplement dire aux entreprises de tri ou de recyclage de se faire référencer (agréer) auprès d'ECOLOGIC : <https://www.ecologic-france.com/contact.html>

Une note à ce sujet sera envoyée à tous les clubs par la FF Tir avec toutes les coordonnées nécessaires (les contacts) au sein d'Ecologic.

Lors des contrôles annuels des clubs par la police ou la gendarmerie, chaque club devra donner au contrôleur l'information (coordonnées) du centre de retraitement agréé choisi. L'idée est de permettre aux clubs FFTir de ne rien changer à leurs habitudes et de continuer à porter leurs douilles aux centres avec lesquels ils ont l'habitude de traiter !

Gestion des achats d'armes par les clubs

Tant que l'accès aux comptes SIA pour les clubs n'est pas effectif, et afin que les achats d'armes de club ne soient pas mélangées sur le compte SIA du président de Club, il suffit de donner à l'armurier le numéro RNA ou numéro de SIRET de l'association. Ainsi, l'arme sera déposée sur le numéro SIA du club (il faut conserver précieusement ce numéro pour le transmettre à chaque fois aux armuriers). L'arme ou les armes ainsi acquises apparaîtront automatiquement dans le futur compte SIA du club.

Bien sportivement,

Bertille SEIVE
Référent réglementation
Ligue de tir de Picardie